



Info Délits Plus

Octobre 2014

Division prévention criminalité



La sécurité de votre habitation et/ou commerce

Les cambriolages d'habitations, que ce soit à l'endroit d'un appartement ou d'une maison individuelle, ne doivent pas être une fatalité.

Sachant qu'un cambrioleur ne va que très rarement observer et étudier longuement sa cible, qu'il veut agir le plus vite possible et que le moindre élément perturbateur risque fort de le dissuader, nous vous proposons un canevas de mesures simples à mettre en place.

Analyse sécuritaire

L'analyse sécuritaire a pour but de vous fournir des idées, des options et des solutions afin de vous permettre de prendre des mesures appropriées pour minimiser au maximum les risques d'être victime d'un cambriolage.

Il n'existe aucun système sécuritaire parfaitement inviolable. **Le but premier étant de décourager le cambrioleur et de le dissuader d'agir.**

Un certain nombre de facteurs visuels sont retenus par le cambrioleur pour déterminer si votre habitation est pour lui une cible potentielle :

- Existe-t-il des voies d'introduction cachées ou dissimulées de la vue du public ?
- L'habitation est-elle occupée ou des signes tendent à penser le contraire ?

- Y a-t-il des éléments visibles pouvant faire penser à l'existence d'un système d'alarme ?
- Votre maison/appartement montre-t-il des signes de négligence ou de vétusté (portes, fenêtres et serrures de mauvaises qualité ou nécessitant des réparations; fenêtres plain-pied ou de l'étage ouvertes) ?

A ces facteurs, il faut encore ajouter que le cambrioleur recherche la facilité, la rapidité et la discrétion. Les possibilités de fuite, ainsi que la proximité de transports publics et des voies de communications jouent également un rôle significatif.

Dès lors, les conseils que nous préconisons tendent tant à augmenter votre protection qu'à dissuader les cambrioleurs. Ils ne constituent cependant pas une garantie contre les cambriolages, pour lesquels la police décline, le cas échéant, toute responsabilité. La présente démarche a uniquement valeur de conseil.

Nous vous proposons 3 approches sécuritaires :

- Les mesures organisationnelles
- Les mesures techniques
- Les mesures électroniques

Les gérants de la sécurité vous offrent la possibilité d'effectuer une analyse sécuritaire de votre domicile. Contactez-les !



Info Délits Plus

Octobre 2014

Division prévention criminalité



MESURES ORGANISATIONNELLES

Les mesures dites organisationnelles regroupent les bonnes habitudes et les comportements à adopter dans son foyer pour se prémunir contre un vol ou une intrusion. Ce sont les mesures de base de toute approche sécuritaire, qui visent principalement 2 buts : augmenter le sentiment de sécurité de l'habitant et rendre son logement le moins attractif possible pour le cambrioleur.

	o u i	n o n	
Avez-vous l'habitude de garder votre porte palière fermée en permanence , lorsque vous êtes chez vous ou absent, même un court instant (courrier, buanderie, jardinage, etc) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les autres occupants ont-ils la même discipline ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les portes menant à l'extérieur (sous-sol, garage, atelier, etc) sont-elles systématiquement fermées à clé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Qui possède des clés du logement ; y en a-t-il de perdues ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Lors d'absences prolongées, utilisez-vous des simulateurs de présence ou un éclairage aléatoire (lampes branchées sur une minuterie, lumière simulant la TV, radio enclenchée, etc) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avez-vous installé des détecteurs de présence, lié à de bons éclairages, sur toutes les façades de votre habitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Idem pour des appartements, dont une porte-fenêtre donne sur un jardin ou un balcon bas ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'habitation et le terrain sont-ils visibles de la rue et de la propriété des voisins ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre terrain est-il bordé d'une clôture et/ou d'une haie dont la hauteur ne dépasse pas 1,50m ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre végétation / arbustes sont-ils bien situés et entretenus, permettant ainsi de voir les entrées et les fenêtres ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lorsque vous êtes absent, l'habitation a-t-elle l'air occupée (2 ^{ème} voiture mal garée, objets dans le jardin, ...) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si vous avez un garage ou une remise, leur accès est-il verrouillé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre habitation comporte-t-elle des facilités d'escalade (avant-toit bas, mur, arbre, etc) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Info Délits Plus

Octobre 2014

Division prévention criminalité



Votre coffre est-il scellé (8 points) ou emmuré sur un <u>mur porteur</u> ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez un coffre-fort à clé, est-elle cachée ailleurs que dans le local où se trouve le coffre ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vos objets de valeurs sont-ils marqués, photographiés, inventoriés et stockés dans un endroit sûr ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Louez-vous un safe dans une banque ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vos armes / munitions sont-elles stockées de manière sécurisée (Voir LArmes et OArmes) ? http://www.vd.ch/themes/securite/police/armes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous une bonne entente avec vos voisins ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le n° de la police (117) est-il clairement affiché à proximité du téléphone ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participez-vous au concept Police-Population ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MESURES TECHNIQUES

La mise en place de moyens mécaniques permet de sécuriser ou de renforcer des systèmes de fermeture préexistants. Le but recherché étant d'empêcher l'ouverture d'une voie d'introduction ou de faire en

sorte que celle-ci résiste suffisamment longtemps pour que le cambrioleur abandonne son action.

MESURES ÉLECTRONIQUES

Il s'agit du dernier palier lors d'une réflexion sécuritaire. Pour maximiser l'efficacité d'une alarme, il est essentiel de passer préalablement par les autres paliers. Toutefois nous remarquons que nombre de particuliers optent directement pour des mesures électroniques. Dans ce type de réflexion, il est important de disposer d'une vue large sur les différentes mesures applicables, pour permettre le choix le plus pertinent.

Quelques éléments concernant les alarmes

- Dans le Canton de Vaud il existe une législation qui impose à tout détenteur d'un tel système à vérifier la réalité des faits avant de faire déplacer la police (Loi sur les entreprises de sécurité). En cas d'intervention policière, s'il s'avère que ledit contrôle n'a pas été fait, ou de manière incorrecte, une facturation de plusieurs centaines de francs sera adressée au particulier.
- **Le système d'alarme, pour rappel, n'empêche pas l'intrusion. Il doit s'envisager comme une installation de sécurité complémentaire aux mesures organisationnelles et techniques. Le système d'alarme va signaler la tentative d'intrusion ou l'intrusion du cambrioleur.**



Info Délits Plus

Octobre 2014

Division prévention criminalité



- Dans la panoplie des systèmes d'alarme, relevons qu'il existe également des générateurs de fumée, qui peuvent être utilisés de manière pertinente suivant les cas.

Quelques éléments concernant la surveillance vidéo

- L'utilisation, par des particuliers, de caméras vidéo à des fins de protection des personnes ou de prévention d'actes de vandalisme est régie par la Loi fédérale sur la protection des données lorsque les images tournées montrent des personnes identifiées ou identifiable (domaine public). Ce principe vaut indépendamment du fait que les images sont conservées ou non. Le traitement des images – collecte, communication, visionnement immédiat ou différé, conservation – doit satisfaire aux principes généraux de la protection des données.
- Toute demande concernant le **domaine privé** sera traitée par le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence.
- <http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/protection-des-donnees-et-transparence/protection-des-donnees/videosurveillance/>
- <http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00628/00653/00654/index.html?lang=fr>

Que faire en cas d'absence prolongée (week-end, vacances, déplacements professionnels) ?

- Mettez vos valeurs à l'abri, au travail, sous clé, par exemple, ou dans un safe,
- Ne rangez pas les abords de votre domicile "propre en ordre". Parquez votre 2^{ème} voiture comme si vous étiez revenu en vitesse chercher quelque chose et laissez traîner des objets, comme un étendage à lessive, des jouets d'enfant, un ballon ; le but étant de faire croire que les habitants ne sont pas loin,
- branchez des lampes sur minuterie le soir.

Liens utiles

Pour plus d'information et de détails, consultez le site de la Prévention suisse de la criminalité

<http://news.skppsc.ch/fr>

Le site www.police.vd.ch vous propose de la documentation sur la levée du doute, le concordat sur les entreprises de sécurité, divers réglementations concernant les entreprises de sécurité,...

<http://www.vd.ch/themes/securite/police/entreprises-de-securite>



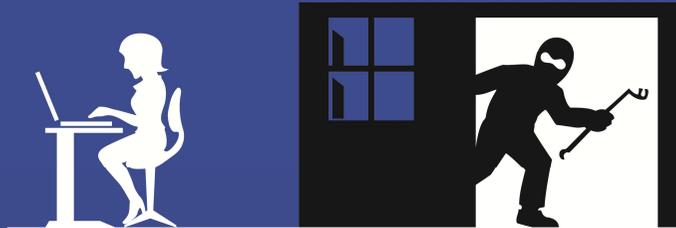
Info Délits Plus

Octobre 2014
Division prévention criminalité



CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Vous travaillez
ENCORE ils travaillent
DÉJÀ...



- Simulez une **PRÉSENCE !**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE !**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au **117 !**

Votre Police



votrepolice.ch
urgences 117



Cliquez sur le lien pour lire le magazine de la Polcant,
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/police-cantonale/publications/polcant-information>

Notre site de prévention : www.mediapolice.ch
Téléchargez l'affiche

Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Région Est, Aigle : [Adj Borloz Christian](#), 021 557 88 05

Région Ouest, Bursins : [Adj Genton Etienne](#), 021 557 44 66

Région Nord, Yverdon : [Adj Mermod Willy](#), 024 557 70 27

Région Lausanne Ouest : [Adj Perruchoud Gilles](#), 021 644 83 36

Région Lausanne Est : [Ipa Bourquenoud Christian](#), 021 644 82 77